

Organisme certificateur

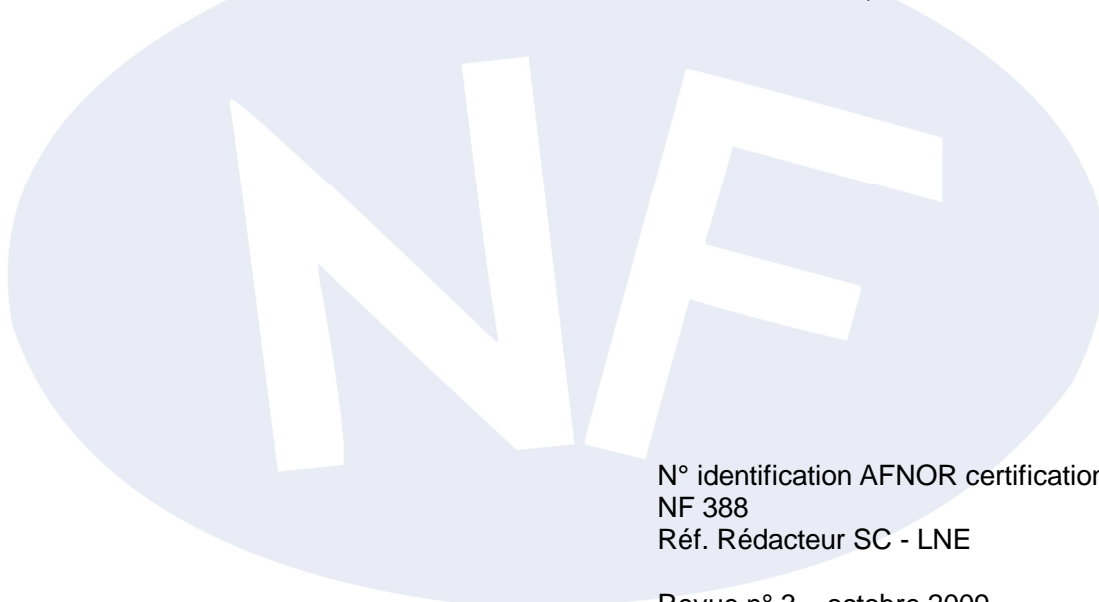
11, rue Francis de Pressensé
93571 LA PLAINE ST DENIS Cedex
Tél. : 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
www.marque-nf.com

**Organisme mandaté par
AFNOR Certification**

1, rue Gaston Boissier
75724 PARIS Cedex 15
Tél. : 01 40 43 37 00 - Fax : 01 40 43 37 37
www.lne.fr

REGLES DE CERTIFICATION

MARQUE NF STOCKAGE PÉTROLIER RÉSERVOIRS EN MATIÈRES PLASTIQUES



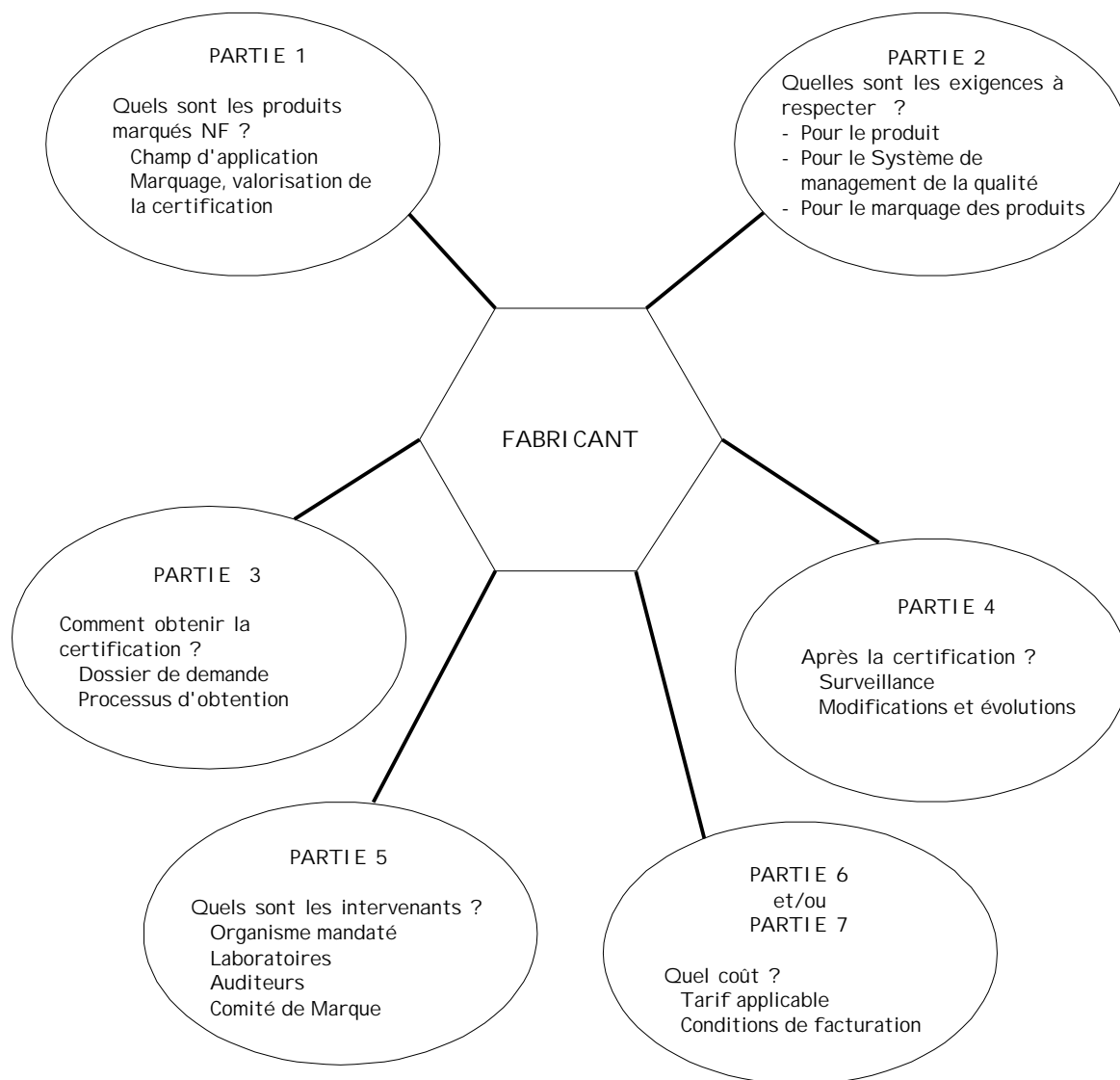
N° identification AFNOR certification :
NF 388
Réf. Rédacteur SC - LNE

Revue n° 3 – octobre 2009
Approbation par AFNOR certification :
le 5 octobre 2009

1ère mise en application : Mars 2004

Document de référence :
RÈGLES GÉNÉRALES DE LA MARQUE NF
Approuvées par le Président d'AFNOR le 15 avril 2005

REGLES DE CERTIFICATION



A qui s'adresser ?
Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE)
Pôle Certification Plurisectorielle
1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS CEDEX 15

Votre contact : Véronique NOEL
Tél. 01 40 43 38 69
Fax 01 40 43 37 37
e-mail veronique.noel@lne.fr

MISE À JOUR

Règles de certification	Motif mise à jour	Révision	Date
Partie 1 : Champ d'application Marquage	Précision du champ d'application	Rev. 3	octobre 2009
Partie 2 : Exigences qualité à respecter par le fabricant	<p>Complément essais matières premières dans le cadre de l'homologation initiale.</p> <p>Ajout des exigences pour les capacités 4000 et 5000 litres</p> <p>Ajustement des spécifications pour les capacités ≤ 1000 l</p> <p>Complément des exigences de traçabilité pour les matières premières homologuées.</p>	Rev. 3	octobre 2009
Partie 3 : Obtention de la certification	<p>Intégration du processus d'évaluation initiale pour l'homologation des matières premières.</p> <p>Suppression de l'exigence de fabrication de 50 réservoirs pour l'admission d'un modèle.</p> <p>Prise en compte de résultats d'essais réalisés dans un laboratoire notifié au titre de la directive produits de la construction et pour la norme NF EN 13341.</p> <p>Traitement des demandes d'admission pour plusieurs sites de fabrication.</p>	Rev. 3	octobre 2009
Partie 4 : Processus de surveillance des produits certifiés – Modifications et évolutions	<p>Intégration du processus de surveillance des matières premières homologuées.</p> <p>Traitement des modifications et des évolutions des matières premières.</p>	Rev. 3	octobre 2009
Partie 5 : Intervenants		Rev. 3	octobre 2009
Partie 6 : Tarif applicable aux réservoirs en matières plastiques – Conditions de facturation		Rev. 3	octobre 2009